

	HSE SENSIBLE	Date création 22/04/2021
Version 1 PS-G-04	PROCEDURE DE GESTION DES PRESTATAIRES / CONTRACTOR MANAGEMENT	

1.0 BUT

Cette procédure a pour objectif de définir la gestion et le suivi des prestataires pour s'assurer qu'ils exécutent les travaux requis conformément aux normes de gestion des risques HSE de DP World.

2.0 DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure doit être utilisée dans la sélection, la gestion et la supervision des prestataires et de leurs employés, y compris le contrôle des performances et de la conformité HSE.

3.0 REFERENCES

- ISO 14001- 2015 Système de Management Environnemental
- ISO 45001: 2018 Système de Management de la Santé et Sécurité au travail
- Politique HSE DP World Global
- Standards HSE DP World Global
- Contractor Management Assessment
- PS-01 Management des risques et Opportunités HSE
- PS-FP-01 Procédure Achats

4.0 DEFINITIONS

Chargé des travaux	La personne désignée par DP World Dakar pour gérer le contrat entre le terminal et l'entreprise contractante qui dirige et supervise les travaux du contrat.
Prestataire / Contractant	Une entreprise, un individu ou une organisation tenue d'exécuter des travaux en vertu d'un accord contractuel avec DP World Dakar ou l'un de ses sous-traitants.
Représentant du prestataire / Contractant	La personne désignée par l'entreprise contractante pour coordonner, superviser et gérer les travaux dans le cadre du contrat.
Contrat	Un accord entre les parties pour la fourniture de biens ou l'exécution de travaux.

	HSE SENSIBLE	Date création 22/04/2021
Version 1 PS-G-04	PROCEDURE DE GESTION DES PRESTATAIRES / CONTRACTOR MANAGEMENT	

Induction	Sensibilisation/ information aux personnes avant le début des travaux pour s'assurer qu'elles sont compétentes dans la compréhension des règlements du site et des règles en matière de sécurité personnelle, de pratiques sûres et du respect des conditions environnementales appropriées aux activités prévues.
Travaux	Désigne l'ensemble des activités ou opérations à exécuter conformément au contrat et comprend tous les travaux supplémentaires, ajouts, substitutions et variations commandés par ou pour le compte de l'entreprise.

5.0 RESPONSABILITES

Département Achats	Lance le processus de gestion des contrats de DP World Dakar et surveille la performance du personnel contractuel et la performance globale par rapport aux exigences du contrat.
Prestaire / Contractant	Assure ce qui suit: <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux sont réalisés en accord avec les exigences du contrat ; • Conforme aux exigences HSE ; • Son personnel est compétent, expérimenté, entièrement formé et apte à effectuer des travaux pour lesquels il peut être engagé par contrat ; • Une analyse des risques et des plans de gestion / sécurité sont fournis au besoin ; • Promeut et participe au signalement des incidents / quasi-accidents et au processus d'enquête associé sur le site et traite les non-conformités en temps opportun ; • En cas de blessure de son personnel, se conforme aux procédures de gestion des blessures du site ; • L'équipement fourni est correctement approuvé et entretenu ; • Fournit, tient à jour et met à jour au besoin un journal du site / journal des équipes, un registre de présence sur le site et un registre de l'équipement du site ; • Que son représentant sur site (ou son délégué) approuve toute modification des dispositions contractuelles avant de mettre en œuvre ces modifications ;

	HSE SENSIBLE	Date création 22/04/2021
Version 1 PS-G-04	PROCEDURE DE GESTION DES PRESTATAIRES / CONTRACTOR MANAGEMENT	

	<ul style="list-style-type: none"> • Des enregistrements précis du contrat sont documentés et conservés • Les mesures de performance des contrats, lorsqu'elles s'appliquent, sont respectées et communiquées régulièrement ; • Un processus d'auto-évaluation interne régulier est en place et participe aux évaluations HSE menées par DP World Dakar.
Représentant du prestataire	<p>Le représentant du prestataire doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se conformer aux exigences de cette procédure ; • Assurer la liaison avec les superviseurs de DP World Dakar pour planifier, réviser et / ou fournir une assistance pour s'assurer que le personnel contractuel est compétent et apte à exécuter les travaux contractuels ; • Fournir toute information relative à l'exécution des travaux dans le cadre du contrat au représentant de l'entreprise ; • Surveiller toutes les activités de son équipe pour détecter les actes dangereux, les conditions dangereuses et le respect des procédures de travail sécuritaires et obligations contractuelles ; • Superviser les travaux quotidiens du personnel contractuel sur site en accord avec le contrat et les exigences HSE ; • Participer aux évaluations des risques ; • Effectuer des inspections HSE régulières du lieu de travail ; • Signaler et enquêter sur les blessures et les incidents environnementaux ; • Traiter les non-conformités en temps opportun.
Personnel du prestataire	<p>Le personnel du prestataire doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que tous les incidents sont signalés au superviseur ; • Participer aux interactions ou aux réunions HSE ; • Participer aux processus de gestion des risques, par ex. évaluations des risques, etc. • Se conformer aux instructions du représentant du prestataire, du superviseur et du représentant de l'entreprise ; • Se conformer à toutes les règles et réglementations du site ; • Respecter les politiques d'aptitude au travail de DP World Dakar.
Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la gestion de ce programme au besoin et renforcer son importance pour les parties prenantes ; • Fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce

	HSE SENSIBLE	Date création 22/04/2021
Version 1 PS-G-04	PROCEDURE DE GESTION DES PRESTATAIRES / CONTRACTOR MANAGEMENT	

	programme.
Département HSSE	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du respect des exigences HSE par les prestataires ; • Suivi et Evaluation des performances HSE des prestataires

6.0 PROCEDURE

La gestion des prestataires doit répondre à la procédure de gestion des risques ainsi qu'aux exigences HSE de DP World Dakar. Cela comprend entre autres :

- La définition de l'étendue et de la nature des travaux ;
- L'identification des dangers associés et l'évaluation des risques encourus ;
- La sélection et le choix d'un prestataire en fonction de l'évaluation de la capacité des potentiels prestataires à pouvoir exécuter les travaux et à gérer les risques conformément aux normes de DP World Dakar ;
- La sensibilisation et la formation des prestataires aux exigences opérationnelles et HSE du terminal ;
- S'assurer qu'une supervision appropriée est effectuée pendant toute la durée des travaux ;
- Surveiller les performances du prestataire et s'assurer que les défaillances ou non-conformités sont immédiatement corrigées ;
- S'assurer qu'un processus formel de vérification et de validation est établi à la fin des travaux ;
- S'assurer qu'un processus de revue des contrats est également en place.

6.1 Sélection, Evaluation et Suspension des prestataires

6.1.1 Sélection

La rigueur utilisée pour sélectionner et gérer les prestataires doit être basée sur les risques potentiels liés à leur activité, les risques qu'ils peuvent présenter pour l'environnement et les risques découlant de leur interaction avec les opérations du site. Une attention particulière doit être accordée à l'exposition des personnes à tout danger potentiel de mort.

DP World Dakar doit élaborer et maintenir un processus formel de préqualification afin de permettre l'évaluation des capacités HSE en fonction du niveau de risque. Le processus de préqualification doit inclure au minimum :

- Les politiques HSE et Sûreté ;
- Le système de gestion des normes HSE ;
- Les performances précédentes et actuelles en HSE ;
- La capacité de prendre en charge les services HSE et Sûreté ;
- La capacité à répondre aux exigences réglementaires de DP World en matière de HSE et Sûreté.

	HSE SENSIBLE	Date création 22/04/2021
Version 1 PS-G-04	PROCEDURE DE GESTION DES PRESTATAIRES / CONTRACTOR MANAGEMENT	

Dans le cadre de ce processus de préqualification, les prestataires potentiels doivent remplir le formulaire **F-01ACHA-08** qui sera ensuite transmis au département HSSE pour validation.

Tous les fournisseurs dont l'incidence sur l'activité est « high » ou « medium » (**fournisseur high** = grand impact sur l'activité ; **fournisseur medium** = impact moyen sur l'activité de DP World Dakar) sont sélectionnés selon les critères suivants :

- Conformité réglementaire
- Qualité de prestation ou du produit
- Coût
- Délai de livraison
- Exigences HSE et Sureté
- Conditions et modes de paiement
- Garantie
- Expérience
- Pérennité

Avant l'attribution d'un contrat, le Responsable Achat doit vérifier que le prestataire choisi est conforme aux critères d'assurance, de compétence, d'expérience et de licence stipulés dans les exigences spécifiques de l'appel d'offres.

6.1.2 Evaluation du fournisseur

Tous les fournisseurs high et médium feront l'objet d'une évaluation annuelle par un comité d'évaluation qui définit le planning d'évaluation. Ce comité d'évaluation est composé :

- 01 agent du département achat ;
- 01 agent du département HSSE ;
- 01 agent du service utilisateur ;
- 01 agent de la Finance ;
- 01 agent de l'Administration.

Ce comité d'évaluation :

- Transmet au fournisseur le « questionnaire d'évaluation » (**F-01ACHA-01**) et si besoin effectue une visite d'évaluation ;
- Analyse le fournisseur suivant le « questionnaire d'évaluation » ;
- Si l'analyse est satisfaisante, procède à la validation de la grille d'évaluation attestant l'approbation de l'agrément pour une année.

Du point de vue HSE et Sûreté, l'évaluation du fournisseur consistera à :

	HSE SENSIBLE	Date création 22/04/2021
Version 1 PS-G-04	PROCEDURE DE GESTION DES PRESTATAIRES / CONTRACTOR MANAGEMENT	

- Evaluer les risques HSE et Sûreté et la capacité à gérer ces risques ;
- Identifier les ressources nécessaires pour gérer les risques HSE et Sûreté et la conformité réglementaire ;
- Vérifier le système de gestion HSE et Sûreté du prestataire ou fournisseur ;
- Démontrer les performances passées et actuelles en matière de HSE et Sûreté;
- Valider les compétences du fournisseur ou prestataire ;
- Faire une revue du programme d'audit ;
- Déterminer tout risque résiduel HSE et Sûreté.

Tous les sous-traitants doivent faire l'objet de la même évaluation que celle effectuée pour un fournisseur principal.

Le processus d'évaluation donnera lieu à l'établissement d'une liste de soumissionnaires classés en fonction des critères d'évaluation HSE et Sûreté . Le risque résiduel doit être présenté en détail à l'équipe d'évaluation de l'appel d'offres.

Si un fournisseur ou un prestataire ne satisfait pas aux exigences minimales en matière de HSE et Sûreté, il ne devrait pas se voir attribuer un contrat.

6.1.3 Suspension d'un fournisseur

Des fournisseurs peuvent faire l'objet d'interdiction d'effectuer des prestations définitivement ou pour une durée limitée avec DP World Dakar pour les situations suivantes :

- En cas de non-conformité aux exigences HSE ;
- Non-respect des exigences de la procédure Anti-corruption ;
- Fausses déclarations, soumission avec de faux documents ;
- Fraude, corruption, négligence.

Le Responsable achat doit :

- Établir une liste des fournisseurs suspendus et la mettre à jour régulièrement ;
- Soumettre cette liste à la validation du CFO avec les justificatifs ;
- Diffuse la liste pour informations à l'équipe acheteur et demande le blocage du compte fournisseur dans le système.

6.2 Cahier de Charges et dispositions contractuelles

Les dispositions contractuelles et cahier de charges doivent tenir compte des exigences HSE suivantes :

- Des clauses qui permettent d'imposer des pénalités ou même la résiliation du contrat si les exigences HSE ne sont pas respectées ;

	HSE SENSIBLE	Date création 22/04/2021
Version 1 PS-G-04	PROCEDURE DE GESTION DES PRESTATAIRES / CONTRACTOR MANAGEMENT	

- La gestion des Performances HSE avec des objectifs SMART et des KPI doivent être inclus dans le document principal ou en annexe ;
- Les clauses HSE du contrat sont élaborées de concert avec les Départements HSSE et Achats afin de mieux répondre, aux risques spécifiques HSE, aux types d'activités ainsi qu'aux différentes modalités contractuelles HSE;
- Une évaluation des risques HSE et des impacts associés ; Dans le cas où une activité à haut risque a été identifiée, le titulaire du contrat établit une disposition spéciale dans le contrat pour contrôler cette activité à haut risque.
- En cas de travaux d'urgence (imprévus et non planifiés), une évaluation des risques de la tâche doit être effectuée par le département HSSE. Les exigences et contrôles à mettre en place seront communiqués au prestataire avant le début des travaux. Une supervision supplémentaire sera fournie au besoin.

En plus des clauses contractuelles, tout prestataire de DP World Dakar doit se conformer aux exigences suivantes :

- Disposer à la fois de représentants commerciaux et d'un représentant dans le terminal qui aura pour rôle de gérer les performances quotidiennes de son staff ;
- Signaler tous les incidents, aussi insignifiants soient-ils, au département HSSE de DP World Dakar;
- Démontrer leur capacité à communiquer sur les principaux risques et incidents HSE et Sécurité à leur personnel sur une base quotidienne et ponctuelle, au besoin ;
- Déclarer au moins une fois par mois les principaux paramètres et performances HSE auprès du département HSSE. (Heures de travail, LTI, MTI, FAI, consommation d'énergie) ;
- Surveiller et vérifier régulièrement leur propre personnel et veiller à la conformité aux exigences HSE et Sécurité de DP World Dakar ;

6.3 Suivi des performances du fournisseur

Les Départements Achat et HSSE doivent mettre en place un système de suivi des exigences HSE et Sécurité du contrat pour s'assurer :

- De l'engagement du prestataire à gérer les questions HSE et Sécurité ;
- Du respect de toutes les clauses HSE et Sécurité du contrat ;
- De la performance par rapport aux indicateurs de performance clés convenus en matière de HSE et Sécurité : s'assurer que le représentant du prestataire effectue des contrôles périodiques relatifs aux performances HSE et Sécurité ;
- De la gestion des risques HSE et Sécurité ;

	<p style="text-align: center;">HSE SENSIBLE</p>	<p style="text-align: center;">Date création 22/04/2021</p>
<p style="text-align: center;">Version 1 PS-G-04</p>	<p style="text-align: center;">PROCEDURE DE GESTION DES PRESTATAIRES / CONTRACTOR MANAGEMENT</p>	

- Du suivi des incidents (investigations) et des non-conformités (actions correctives et/ou préventives) : s'assurer que toutes les non-conformités HSE et Sûreté sont enregistrées et communiquées au prestataire ;
- L'évaluation des performances HSE et Sûreté avec le contractant (au minimum deux fois par an) ;

NB : DP World Dakar est tenue de communiquer les performances HSE médiocres des contractants aux autres BU pour lesquels le contractant pourrait se voir attribuer des travaux.

6.4 Gestion des risques

La gestion des risques et les exigences à respecter font partie intégrante de toutes les activités de DP World Dakar. Avant de commencer tout travail sur le site, les dangers inhérents doivent être identifiés et un niveau approprié de gestion des risques doit être appliqué pour réduire le risque à un niveau «aussi bas que raisonnablement possible». Des exemples d'outils appropriés de gestion des risques et de matrice des risques sont disponibles dans la Procédure de gestion des risques HSE de DP World Dakar.

Toutes les activités non routinières ou à haut risque feront obligatoirement l'objet de Permis de travail.

Une évaluation des risques (***Task Analysis Template***) devra être effectuée et joint au permis de travail.

Les permis ne seront délivrés que par les superviseurs ou superintendants (chargé des travaux) puis validés par le département HSSE après vérification des habilitations nécessaires et la mise en place des mesures de contrôle adéquates (***voir Procédure Permis de Travail***).

En plus du permis de travail général, des permis de travail spécifiques seront également établis pour les activités suivantes :

- Travail en hauteur
- Travail en Espace Confiné
- Travaux d'excavation
- Utilisation de substance dangereuse
- Travail par Point Chaud
- Travaux sous haute tension
- Travaux avec un élévateur mécanique

6.5 Sensibilisation

Tout contractant avant d'accéder au terminal sera sensibilisé aux principales règles HSE et Sûreté du terminal, aux risques auxquels ils peuvent être exposés ainsi qu'aux procédures opérationnelles liées à leur activité. Les contractants doivent ensuite être évalués afin de déterminer leur niveau de compréhension. Les évidences de ces sensibilisations doivent être conservés par le Département HSSE de DP World Dakar.

	HSE SENSIBLE	Date création 22/04/2021
Version 1 PS-G-04	PROCEDURE DE GESTION DES PRESTATAIRES / CONTRACTOR MANAGEMENT	

6.6 Supervision des travaux

L'agent de DP World Dakar désigné comme superviseur des travaux s'assurera en collaboration avec le représentant du prestataire sur site que les employés du contractant ont correctement respectées les règles HSE et Sûreté et les procédures de travail établies au sein du terminal.

Des inspections HSE et Sûreté régulières du lieu de travail seront effectuées par le département HSSE. En cas de modification d'une prestation tel que décrit sur le contrat, le cahier de charge ou le permis de travail, une réévaluation des risques est alors nécessaire afin de considérer tous les risques potentiels et s'assurer de la mise en place de moyens de contrôles adaptés.

6.7 Réception des travaux – Révision des contrats

Avant de réceptionner les travaux effectués par un prestataire , le superviseur s'assurera que toutes les conditions du cahier de charges ont été respectées et que toutes les non-conformités actions correctives ont été clôturées.

Pour les contrats réguliers / moyen ou long terme (ceux dépassant plus de 12 mois), une revue périodique des desdits contrats devra être mis en place en référençant les dossiers et la documentation sur les performances de l'entreprise contractante et de ses employés.

Les résultats de la revue seront ensuite utilisés pour déterminer si l'entreprise contractante est maintenue dans la liste des entrepreneurs agréés qui ont démontré leur capacité à mener des activités conformément aux normes de DP World Dakar.

7.0 DETAILS DU DOCUMENT

INFORMATION SUR LE DOCUMENT		
Gestion des prestataires / Contractor Management	Date	Signature
Préparé par: QHSE Coordinator		
Vérifié par : QHSSE Team Leader		
Approuvé par: CEO		

REVISIONS		
Versions	Date	Amendements

	HSE SENSIBLE	Date création 22/04/2021
Version 1 PS-G-04	PROCEDURE DE GESTION DES PRESTATAIRES / CONTRACTOR MANAGEMENT	

# 1	22/04/2021	Création de la procédure
-----	------------	--------------------------

FORMULAIRES	
No. Form	Nom Form
F-01ACHA-01	Checklist Evaluation Fournisseur
F-01ACHA-08	Préqualification Checklist
FS-G-04-01	Contractor Evaluation Calendar
FS-G-04-02	Evaluation Performances HSE/Sûreté Contractant